

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

AVIS est donné par la soussignée à l'effet que le rôle d'évaluation du premier exercice financier du rôle triennal d'évaluation (2018-2019-2020) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018 a été déposé le 13 septembre 2017 au bureau municipal, située au 100 Place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré.


Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à cet endroit, aux heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription sur ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2018
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
100 Place de la Mairie
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 300-2015 de la M.R.C. des Laurentides et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Faustin-Lac-Carré ce 21^e jour de septembre deux mille dix-sept.


Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe